

Certificat de Qualification N° 18 04 3646

Délivré le : **01/04/2018 (valable un an)**

Nom ou dénomination : **INNOVATION FLUIDES**
Adresse : **87, quai de la Marne**
Code postal, ville : **94340 JOINVILLE LE PONT**
Téléphone : **0142838845**
Télécopie : **nc**
E-mail : **j.requier@innovation-fluides.com**
Site internet : **nc**
Forme juridique : **SARL**
Registre du commerce : **481080349 CRETEIL**
Capital social en € : **40 000**
Apparement : **NEANT**
N° siren : **481080349**
Code NAF : **7112B**
Assurance(s) : **SMABTP**
Chiffre d'affaires Total H.T. pour 2016 en K€ : **887**
Chiffre d'affaires Ingénierie H.T. pour 2016 en K€ : **887**
Effectifs permanents déclarés pour 2016 : **5**
Personne(s) ayant le pouvoir d'engager la structure :
Monsieur REQUIER Jérémy
Fonction : **Gérant**

Qualification(s) attribuée(s) sur la base du référentiel de l'OPQIBI
valable(s) jusqu'au : 01/04/2022
(Sous réserve des contrôles annuels effectués par l'Organisme)

Courants forts

1419 Ingénierie en électricité courante
1420 Ingénierie en électricité complexe

Courants faibles

1411 Étude de systèmes courants de Gestion Technique
1412 Étude de systèmes complexes de Gestion Technique

1421 Ingénierie en courants faibles courants
1422 Ingénierie en courants faibles complexes

Incendie

1311 Étude désenfumage mécanique

0322 Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (CSSI) de catégories B, C, D et E
0321 Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (CSSI) de catégorie A

Génie climatique

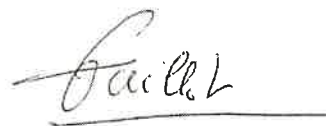
1312 Étude d'installations courantes de chauffage et de VMC
1313 Étude d'installations complexes de chauffage et de ventilation
1322 Ingénierie en génie climatique courant
1323 Ingénierie en génie climatique complexe

Signature du Responsable

Cachet de l'OPQIBI

Le Président de l'OPQIBI

OPQIBi
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE
104 rue Réaumur
75002 PARIS
☎ 01 55 34 96 30 - 📠 01 42 36 51 90



François Guillot

L'OPQIBI

L'OPQIBI attribue des qualifications aux **prestataires exerçant l'activité d'ingénierie à titre principal ou accessoire**, dans les domaines de la construction, de l'environnement, de l'énergie et des process industriels.

Il qualifie les **structures** (personnes physiques ou morales juridiquement constituées). Il ne qualifie pas les individus.

L'OPQIBI est une entité juridique indépendante à but non lucratif (Association loi de 1901). Depuis le 1^{er} janvier 2009, il est accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) sur la base de la norme NF X50-091.

CERTIFICATS DÉLIVRÉS

L'OPQIBI délivre deux types de certificats :

- Le **certificat de qualification** est attribué à une structure pérenne et capable de contracter, disposant de moyens (humains, matériels et méthodologiques) et de références.
- Le **certificat de qualification probatoire** est attribué à une structure pérenne et capable de contracter, disposant de moyens (humains, matériels et méthodologiques) mais ne disposant pas encore de références ou en nombre insuffisant.

Ces certificats sont mis à jour et réédités tous les ans.

SANCTIONS

Toute falsification ou utilisation frauduleuse du certificat entraîne l'application de l'article 5.3.2 « Conditions de retrait » du **Manuel des procédures d'attribution, de contrôle et de renouvellement des qualifications et attestations d'identification** de l'OPQIBI.

Le cas échéant, une action en justice pourra être engagée.

Certificat de Qualification Probatoire N° 18 04 3646

Délivré le : **01/04/2018 (valable un an)**

Nom ou dénomination : **INNOVATION FLUIDES**
Adresse : **87, quai de la Marne**

Code postal, ville : **94340 JOINVILLE LE PONT**

Téléphone : **0142838845**
Télécopie : **nc**

Forme juridique : **SARL**
Registre du commerce : **481080349 CRETEIL**
Capital social en € : **40 000**
Apparetement : **NEANT**

Chiffre d'affaires Total H.T. pour 2016 en K€ : **887**
Chiffre d'affaires Ingénierie H.T. pour 2016 en K€ : **887**
Effectifs permanents déclarés pour 2016 : **5**

Personne(s) ayant le pouvoir d'engager la structure :
Monsieur REQUIER Jérémy

E-mail : **j.requier@innovation-fluides.com**
Site internet : **nc**
N° siren : **481080349**
Code NAF : **7112B**
Assurance(s) : **SMABTP**

Fonction :
Gérant

**Qualification(s) Probatoire(s) attribuée(s) sur la base du référentiel de l'OPQIBI
valable(s) jusqu'au : 01/04/2019**

Performance énergétique


- 1331 Etude thermique réglementaire "maison individuelle"
- 1332 Etude thermique réglementaire "bâtiment collectif d'habitation et/ou tertiaire"

Signature du Responsable

Cachet de l'OPQIBI

Le Président de l'OPQIBI

OPQIBi
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE
104 rue Réaumur
75002 PARIS
☎ 01 55 34 96 30 - 📠 01 42 36 51 90



François Guillot

L'OPQIBI

L'OPQIBI attribue des qualifications aux **prestataires exerçant l'activité d'ingénierie à titre principal ou accessoire**, dans les domaines de la construction, de l'environnement, de l'énergie et des process industriels.

Il qualifie les **structures** (personnes physiques ou morales juridiquement constituées). Il ne qualifie pas les individus.

L'OPQIBI est une entité juridique indépendante à but non lucratif (Association loi de 1901). Depuis le 1^{er} janvier 2009, il est accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) sur la base de la norme NF X50-091.

CERTIFICATS DÉLIVRÉS

L'OPQIBI délivre deux types de certificats :

- Le **certificat de qualification** est attribué à une structure pérenne et capable de contracter, disposant de moyens (humains, matériels et méthodologiques) et de références.
- Le **certificat de qualification probatoire** est attribué à une structure pérenne et capable de contracter, disposant de moyens (humains, matériels et méthodologiques) mais ne disposant pas encore de références ou en nombre insuffisant.

Ces certificats sont mis à jour et réédités tous les ans.

SANCTIONS

Toute falsification ou utilisation frauduleuse du certificat entraîne l'application de l'article 5.3.2 « Conditions de retrait » du **Manuel des procédures d'attribution, de contrôle et de renouvellement des qualifications et attestations d'identification** de l'OPQIBI.

Le cas échéant, une action en justice pourra être engagée.